



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Aménagement Soutenable**

Gap, le **10 FEV. 2025**

Monsieur Joël BONNAFFOUX
Président de la Communauté de
Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance
33, rue de la Lauzière
05230 LA BATIE-NEUVE

Monsieur le Président,

Dans la continuité de la démarche de stratégie territoriale de prévention des risques en montagne (STePRiM) d'intention engagée par votre territoire en 2020, vous avez déposé le 30 avril 2024 votre dossier de candidature de stratégie opérationnelle pour la prévention des risques sur votre territoire dite STePRiM opérationnelle. Par ce projet, vous confirmez votre engagement dans une stratégie de gestion des risques naturels en vous appuyant sur une approche multi-risques adaptée à votre territoire.

Votre stratégie territoriale et partenariale s'inscrit sur une durée de 6 ans et répond aux objectifs principaux suivants :

- développer la culture du risque à différentes échelles ;
- régulariser et conforter les systèmes d'endiguements ;
- acquérir de la connaissance et mettre en œuvre des travaux sur les rases et ravins, spécificités du territoire Durancien.

Comme suite à l'instruction de votre candidature réalisée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur, vous avez présenté votre candidature lors de la commission de labellisation du 9 décembre 2024.

Au vu de la décision rendue par cette commission, j'ai le plaisir de vous informer de la validation de votre projet à compter du 1^{er} janvier 2025. La commission a souligné la qualité générale de votre projet, la vision stratégique qu'il propose ainsi que la gouvernance et la concertation mises en place. Vous trouverez en pièce-jointe cette décision.

Le présent courrier de validation ouvre la possibilité à la communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance et aux communes du territoire, en tant que maîtres d'ouvrage des actions mobilisant du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) de demander les subventions associées auprès de la direction départementale des territoires.

Sur un programme global s'élevant à 4 543 478 € TTC, l'enveloppe de FPRNM d'ores et déjà mobilisable est de 1 405 098 €. Ce financement sera revu dans le cadre d'un avenant à mi-parcours notamment

pour les actions de travaux 6.2, 7.1 et 7.2 (c, d et e). Vous trouverez en annexe le tableau financier correspondant et les fiches actions validées.

Je vous rappelle que la durée de la contribution de l'Etat au financement de l'animation de la STePRIM est de six ans au maximum à partir du 1^{er} janvier 2025.

Je vous précise également qu'il est possible de faire évoluer le contenu de votre programme pendant sa période de mise en œuvre. Les demandes d'évolution, présentées en comité technique et/ou de pilotage, seront soumises à avis de la DREAL.

Le bon fonctionnement du comité de pilotage (a minima un par an) et du comité technique de la démarche STePRIM sont des conditions indispensables à la mise en œuvre satisfaisante de la démarche sur le terrain. Je vous remercie donc de bien vouloir y prêter une attention particulière.

Le cas échéant, vous informerez le directeur départemental des territoires en tant que référent Etat de votre démarche STePRIM, de toute difficulté sérieuse que vous rencontreriez dans la mise en œuvre du programme d'études préalables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le préfet,



Dominique DUFOUR
Dominique DUFOUR